

FONDATION
«CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FRANCO-ARMENIEN»

RAPPORTS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Sommaire

Conclusion de l'auditeur indépendant	3
Etats Financiers	
Etat de la situation financière	6
Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	7
Etat des variations dans les capitaux propres	8
Etat des flux de trésorerie	9
Notes annexes aux rapports financiers	10

Conclusion de l'auditeur indépendant

A l'attention de la direction de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien» (ci-après Fondation) qui comprennent les états de la situation financière arrêté au 31 décembre 2019, l'état du résultat net et d'autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à la même date, ainsi que le résumé des principales méthodes de la politique comptable et les informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Questions clés de l'audit sont celles qui, selon le jugement professionnel de l'auditeur, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de questions clés de l'audit à communiquer.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRSb, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités commerciales de la Fondation. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de l'exécution de l'audit de la Fondation. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous assurons que nous avons respecté les exigences de l'éthique en matière d'indépendance, ainsi que nous informons de toutes les relations ou autres problèmes qui, selon des hypothèses raisonnables, peuvent affecter notre indépendance et, le cas échéant, des mesures pour préserver l'indépendance.



Tatul Movsisyan
Directeur général



Ghukas Atoyan
Chargé de mission



Le 17 Mars, 2020
8, rue P. Sevak, Erévan

'000 AMD	Note	31/12/19	31/12/18
Actifs			
Immobilisations corporelles	7	21,893	32,443
Immobilisations incorporelles		3,583	5,852
Impôts différés actifs	18	351	280
Tôtal actifs immobilisés		25,827	38,575
Matières	8	7,990	21,297
Avances pour des matières et services		130	112
Dettes commerciales et créances		35	981
Trésorerie	9	3,967	9,593
Tôtal actifs circulants		12,122	31,983
Tôtal actifs		37,949	70,558
Capitaux propres et dettes			
Investissement des fondateurs	10	48,800	48,800
Cumul de la perte	10	(48,924)	(47,701)
Tôtal capitaux propres		(124)	1,099
Subventions concernant les actifs	11	25,476	38,295
Tôtal dettes non-courantes		25,476	38,295
Dettes commerciales et autres dettes	12	547	507
Avances pour les services	13	7,003	6,346
Dettes pour impôt sur bénéfice		510	162
Dettes pour autres impôts et charges obligatoires		1,003	2,317
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme		1,756	1,401
Subventions concernant les revenus	14	1,778	20,431
Tôtal dettes courantes		12,597	31,164
Tôtal capitaux propres et dettes		37,949	70,558

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

'000 AMD	<i>Note</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Résultat	15	46,687	37,304
Coût de revient de la vente	15	(94,673)	(74,328)
Perte brut		(47,986)	(37,024)
Revenus des subventions	16	60,976	51,732
Autres revenus		226	50
Frais d'exploitation		(847)	(1,438)
Frais administratifs		(12,183)	(11,921)
Autres dépenses	17	(791)	(668)
Gain (perte) de l'activité de fonctionnement		(605)	731
Gain(perte) des variations du taux de change		(179)	570
Résultat avant impôt		(784)	1,301
Impôt sur bénéfice	18	(439)	(441)
Résultat net		(1,223)	860
Résultat global financier		(1,223)	860

Directrice

Gohar Grigoryan

Comptable en chef

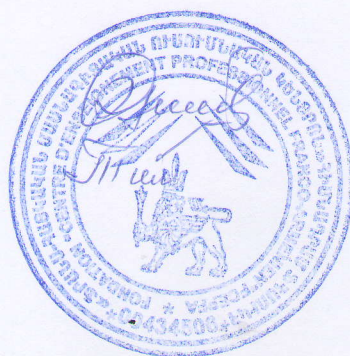
Hripsime Tagvoryan



<i>'000 AMD</i>	<i>Note</i>	<i>Investissements des fondateurs</i>	<i>Cumul de la perte</i>	<i>Tôtal</i>
Solde au 31 décembre 2017	10	48,800	(48,561)	239
Résultat net		-	860	860
Autre résultat global financier		-	-	-
<i>Résultat global financier sans impôts</i>		-	860	860
Solde au 31 décembre 2018		48,800	(47,701)	1,099
Résultat net		-	(1,223)	(1,223)
Autre résultat global financier		-	-	-
<i>Résultat global financier sans impôts</i>		-	(1,223)	(1,223)
Solde au 31 décembre 2019		48,800	(48,924)	(124)

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

'000 AMD

	2019	2018
Recettes des flux de trésorerie de l'activité de fonctionnement		
Des subventions	30,193	71,262
Des ventes	46,399	33,453
Des achats des matériels, des marchandises	(5,523)	(8,131)
Du paiement des services, des travaux	(11,548)	(7,227)
Paiements aux salariés et de leurs noms	(63,756)	(62,247)
Impôt sur bénéfice	-	(392)
D'autres impôts, charges	-	(388)
Autre	(284)	-
Flux net de trésorerie de l'activité de fonctionnement	(4,519)	26,330
Recettes de trésorerie de l'activité d'investissements		
Dépenses liées à l'obtention des actifs immobilisés corporels et des actifs incorporels	(928)	(22,726)
Flux net de trésorerie de l'activité d'investissements	(928)	(22,726)
Flux net de trésorerie de l'activité financière		-
Tôtal flux net de trésorerie	(5,447)	3,604
Variations de taux de change	(179)	572
Solde de trésorerie au 1 janvier	9,593	5,417
Solde de trésorerie au 31 décembre	3,967	9,593

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

1. Informations générales

La Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»(ci-après Fondation) a été créée en 2001 dans le cadre de l'accord de coopération dans les domaines de la culture, de la science et des technologies signé entre les gouvernements de la République d'Arménie et de la République de France.

Les objectifs de la Fondation sont:

- la formation de spécialistes au cycle moyen (artisanal),
- l'élargissement et l'approfondissement des connaissances professionnelles sur la base de l'éducation principale, générale et secondaire (complet)

Les statuts de la Fondation ont été adoptés le 06.02.2001 par l'ordre 166 du Ministre de la justice de la RA.

Le nombre d'employés est 29 en 2019 et 29 en 2018.

Le siège de la Fondation est situé à l'adresse : 38, rue Tigran Mets, Erévan. La Fondation réalise ses activités dans le bâtiment administratif mis à sa disposition par la Mairie d'Erevan à titre gracieux.

Les organes de gouvernance de la fondation sont le Conseil d'Administration qui a le droit de la gestion et de la prise des décisions finales concernant toutes les questions, le Directeur de la Fondation et le Conseil pédagogique. Le Conseil d'Administration de la Fondation est composé de 8 membres.

Les fondateurs de la Fondation sont:

- Le Gouvernement de la République d'Arménie représenté par le Ministère de l'Éducation et de la Science, et la Mairie d'Erevan,
- Le Conseil général de la province française du Rhône,
- La Mairie de Lyon,
- L'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges»,
- La société d'enseignement professionnel du Rhône.

Le Directeur de la Fondation a des fonctions courantes ainsi que d'autres compétences attribuées par le Conseil d'Administration.

2. La conformité aux IFRS

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financiers (ci-après IFRS).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

L'unité monétaire de la République d'Arménie est le dram arménien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Fondation. Il consiste également en la monnaie de présentation des informations financières en précision des milliers sans une décimale après la virgule.

4. Le résumé de la politique des méthodes principales comptables

4.1. Les éléments de l'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur initiale. En général, la valeur initiale est basée sur la valeur réelle donnée pour un actif.

4.2. Jeu complet d'états financiers

Les états financiers comportent

- a) un bilan de la situation financière de la fin de la période. Les actifs courants, les actifs non-courants et les obligations sont présentés par une classification séparée.

- b) un état du résultat net et d'autres éléments du résultat global de la période. La Fondation présente la division (l'analyse) des dépenses comptabilisées dans les pertes ou les bénéfices en utilisant la classification basée sur la fonction des ces derniers
- c) un état des variations dans les capitaux propres de la période
- d) un état des flux de trésorerie de la période

L'état des flux de trésorerie formé au résultat de l'activité de fonctionnement est présenté selon la méthode directe. Les intérêts payés sont classifiés comme des flux de trésorerie créés au résultat des activités de financement, les intérêts et les dividendes perçus comme ceux créés des activités d'investissements. Les impôts payés sont considérés comme des flux de trésorerie perçus des activités de fonctionnement.

- e) des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers présentent des informations comparatives au titre de la période précédente (de l'année précédente) pour tous les montants figurant dans les états financiers de la période. Lorsque la Fondation change de présentation ou de classification des articles, les montants correspondants sont reclassifiés sauf les cas où la reclassification est irréalisable.

4.3. Immobilisations

Evaluation initiale

Au moment de la comptabilisation initiale les immobilisations se mesurent en valeur initiale. La valeur initiale de l'immobilisation acquise inclut le prix d'achat moins les escomptes commerciaux, impôts d'import, impôts non-compensés et d'autres charges obligatoires, frais de transportation et les dépenses directement liées à la conduction à la condition de travail de l'actif.

Dépenses supplémentaires

Les dépenses d'addition ou de remplacement d'un nouveau composant sur l'unité d'immobilisation sont ajustées (capitalisées) à la valeur comptable de l'immobilisation à condition que les gains économiques futurs s'écoulent à la Fondation et dont la valeur peut être évaluée d'une façon fiable. Les composants d'immobilisation remplacés doivent être décomptabilisés.

Evaluation supplémentaire

Après la comptabilisation initiale les immobilisations sont évaluées par la valeur initiale moins l'amortissement et les pertes de dévaluation.

Ammortissements

Le montant d'amortissement d'immobilisation est réparti régulièrement pendant sa durée de vie en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement calculé pour chaque période donnée et comptabilisé comme charge, s'il n'est pas inclus dans la valeur comptable d'un autre actif.

Les durées d'utilité évaluées sont :

- | | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Equipement | 5 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériels techniques | 5-8 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériels informatiques | 3 ans |
| <input type="checkbox"/> Les dépenses capitales sur le bâtiment mis à disposition à titre gracieux | 10 ans |

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées par le coût initial (coût de revient). Après sa comptabilisation initiale une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est la suivante:

Appellation de la catégorie

Durée d'utilité

Logiciels informatiques	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	10 ans

La méthode adoptée du calcul d'amortissement doit refléter le modèle par lequel la Fondation consomme les profits de l'actif. La Fondation utilise la méthode linéaire.

4.5. Matières

Les matières sont présentées par le montant minimum du coût de revient et de prix de vente possible. Le coût de revient des matières comprend les dépenses d'acquisition des matières, des dépenses de transportation et de conduction à la condition.

4.6. Avantages du personnel

Lorsque le salarié a rendu un service à la Fondation pour la période considérée la Fondation comptabilise le montant non soldés des avantages à court terme comme

a) un passif après déduction du montant déjà payé lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir

b) une charge exépté les cas ou selon les normes comptables de la République d'Arménie il est exigé ou permis d'incorporer des avantages dans le coût d'un actif

La Fondation comptabilise les avantages du personnel

a) dans le cas d'absences rémunérées cumulables(p.e. congé annuel), lorsque les membres du personnel rendent des services qui augmentent leurs droits à des absences rémunérées futures

b) dans le cas d'absences rémunérées non cumulables, lorsque les absences se produisent.

La Fondation considère les dépenses potentielles des absences rémunérées cumulables comme un montant supplémentaire que la Fondation s'attend à payer comme résultat cumulé à la date de la comptabilisation.

4.7. Recettes

Les recettes doivent être évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

On peut comtabiliser les recettes des activités ordinaires lorsqu'il a satisfait à l'ensemble des conditions suivantes:

- a) Le montant des produits peut être évalué de façon fiable
- b) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité
- c) Le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable
- d) Les coûts encourus concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable

Le degré d'avancement d'une transaction peut être déterminé par diverses méthodes (la Fondation utilise la méthode qui permet d'évaluer de façon plus fiable les services rendus).

a) étude des travaux effectués

b) la proportion des services rendus à la date considérée exprimée en pourcentage du total des services à exécuter

c) la proportion des coûts encourus à la date considérée par rapport au total des coûts estimés de la transaction.

S'il n'est pas possible d'évaluer le résultat des services rendus les produits sont comptabilisés par les montants qui seront compensés.

4.8. Subventions

Les subventions d'Etat se comptabilise à condition qu'il y ait une garantie justifiée que la Fondation réalisera les conditions adjacentes et que les subventions seront obtenues. Les donations sont considérées comme

revenus par le principe systématique et rationnel lorsqu'ils récompensent les charges correspondantes effectués dans le cadre de ces objectifs.

Les subventions d'Etat pour l'achat, la construction ou l'acquisition des actifs circulants sont enregistrées dans le bilan comptable comme des revenus différés. Ces subventions sont comptabilisées comme revenus par le principe systématique et rationnel pendant la durée de l'utilité de l'actif.

La subvention d'Etat qui est soumise à la réception pour la compensation des charges ou pertes engagées ou dont le but est de donner à la Fondation une aide urgente sans dépenses supplémentaires, doit être comptabilisée dans le profit ou dans la perte pour la période ou elle est soumise à la réception.

4.9. Effets des variations des taux des monnaies étrangères

Les transactions par les monnaies étrangères sont converties en drams selon les taux de change moyens de la date de la transaction. Les taux de change sont fixés par la Banque Centrale de la République d'Arménie pour la date considérée.

- a) les éléments monétaires étrangers sont convertis (recalculés) en utilisant le taux de clôture
- b) les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés sur les transactions en monnaies étrangères et sur les écarts de change survenant lors de la conversion sont comptabilisés dans les états financiers de l'entité.

Au 31.12.2018 1 Euro était équivalent à 553.65AMD (au 31.12.2017 – 580.10AMD).

4.10. Erreurs

La Fondation doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte

- a) par retraitement des montants comparatifs de la ou des périodes antérieures présentées au cours desquelles l'erreur est intervenue; ou
- b) si l'erreur est intervenue avant la première période antérieure présentée, par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période antérieure présentée

Limites au retraitement rétrospectif

Une erreur d'une période antérieure doit être corrigée par retraitement rétrospectif, sauf dans la mesure où il est impraticable de déterminer soit les effets spécifiquement liés à la période, soit l'effet cumulé de l'erreur.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer les effets d'une erreur sur une période spécifique pour l'information comparative présentée au titre des périodes antérieures, la Fondation retraite les soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période présentée (qui peut être la période en cours) pour laquelle un retraitement rétrospectif est praticable.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer l'effet cumulé, au début de la période en cours, d'une erreur sur toutes les périodes antérieures, la Fondation doit retraiter l'information comparative pour corriger l'erreur de manière prospective à partir de la première date praticable.

5. Les conclusions principales comptables et les sources principales de l'imprécision de l'évaluation

L'élaboration des états financiers conformes aux IFRS demandent à la direction de faire des déductions, des évaluations et des hypothèses qui vont considérablement influencer les montants comptabilisés dans les états financiers. Les évaluations et les hypothèses qui sont à leurs bases peuvent être revisités.

6. La mise oeuvre des IFRS nouveaux ou révisés

- *IFRS 16 "Contrats de location"*. La norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2019 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme remplacera IAS 17 "Contrats de location". La norme définit que principalement toutes les locations doivent être comptabilisées dans les états financiers et abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement.

- *IFRS 17 "Contrats d'assurance"*. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet; elle remplace IFRS 4, Contrats d'assurance. IFRS 17 décrit un modèle général, l'approche fondée sur les honoraires variables, qui est modifié pour les contrats d'assurance avec participation directe. Lorsque certains critères sont remplis, l'entité peut choisir d'appliquer un modèle général simplifié et d'évaluer le passif au titre de la couverture restante au moyen de la méthode de la répartition des primes. Le modèle général utilise les hypothèses les plus à jour pour estimer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs et il évalue de façon explicite le coût de cette incertitude. Il tient compte des taux d'intérêt du marché et de l'incidence des options et des garanties des titulaires de polices.

- *IAS 28 (modifications) "Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise"*. Les modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 traitent des situations relatives à la vente ou à l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, elles stipulent que les profits et les pertes découlant de la perte de contrôle d'une Filiale qui ne comporte pas d'entreprise, par suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou coentreprise. De même, les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des participations conservées dans une ancienne Filiale (qui est devenue une entreprise associée ou une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence) ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans la nouvelle entreprise associée ou coentreprise.

- *Améliorations annuelles - Cycle 2015-2017 - Modifications - IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23.*

- *Modifications d'IAS 19- Modification, réduction ou liquidation de regime.*

- *Modifications d'IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation negative.*

- *IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux"*. IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation exige déterminer si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe et évaluer s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé ou proposé par l'entité dans ses déclarations de revenus dans l'affirmative et dans la négative.

- *Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 Définition du terme "significatif"*.

Conformément à la loi RA sur la "Comptabilité", L'interprétation entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2021 avec l'autorisation d'une application anticipée.

7. Immobilisations corporelles

<i>'000 AMD</i>	<i>Machines et équipements</i>	<i>Matériels techniques</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>Dépenses capitales sur le bâtiment</i>	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>TOTAL</i>
Valeur initiale						
Au 31 décembre 2018	27,641	133,957	16,660	104,683	1,937	284,878
Acquisition	168	629	107	-	1,158	2,062
Elimination	(28)	(378)	-	-	(103)	(509)
Au 31 décembre 2019	27,781	134,208	16,767	104,683	2,992	286,431
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2018	26,197	125,252	8,278	90,983	1,725	252,435
Amortissements annuels	515	2,782	2,266	6,339	473	12,375
Cumul des amortissements pour des actifs éliminés	(28)	(146)	-	-	(103)	(277)
Au 31 décembre 2019	26,683	127,893	10,545	97,322	2,095	264,538
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2018	1,444	8,705	8,382	13,700	212	32,443
Au 31 décembre 2019	1,098	6,315	6,222	7,361	897	21,893

Autres

La Fondation réalise son activité dans le bâtiment administratif mis à disposition à titre gracieux par l'un des fondateurs, la Mairie d'Erévan.

Le bâtiment n'a pas été comptabilisé dans les états financiers car il n'a pas satisfait aux critères prédéfinies. Les dépenses pour la rénovation capitale du bâtiment sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles.

La valeur brute comptable de toute immobilisation corporelle entièrement amortie qui est encore en usage est de 230,725 mille drams.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition des actifs immobilisés.

8. Matières

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au 31.12.2019</i>	<i>Solde au 31.12.2018</i>
Tôtal y compris	7,990	21,297
<input type="checkbox"/> Service incomplet	-	11,978
<input type="checkbox"/> Matières culinaires, produits	381	354
<input type="checkbox"/> Matières de coiffure	1,303	1,757
<input type="checkbox"/> Matières de couture	2,442	2,897
<input type="checkbox"/> Matériels dentaires	1,486	1,667
<input type="checkbox"/> Matières d'hôtellerie	1,284	1,285

9. Disponibilités

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au 31.12.2019</i>	<i>Solde au 31.12.2018</i>
Tôtal y compris	3,967	9,593
<input type="checkbox"/> Caisse	341	298
<input type="checkbox"/> Compte de monnaie étrangère	3,626	9,295

10. Capitaux propres**Investissements des fondateurs**

Présentent le coût initial des capitaux de la Fondation qui s'est accumulé des avantages financiers des fondateurs.

Cumul de la perte

Dans cette rubrique sont compris

- Le cumul de la perte des années précédentes de 47,701 mille AMD
- Le bénéfice net de l'année de 1,223 mille AMD

11. Subventions concernant les actifs

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au</i>			<i>Solde au</i>
	<i>31.12.2018</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>31.12.2019</i>
Tôtal	38,295	2,087	(14,906)	25,476

Les subventions concernant les actifs sont perçues de l'organisation «Circulation des livres» fondation, «Rhône Arménie Formation Échanges» organization et «SEPR Avenir» fondation.

Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les actifs (correspondant au calcul de l'amortissement et des éliminations) est de 14,906 mille drams.

12. Dettes commerciales et autres dettes

‘000 AMD

	<i>Solde au</i> <i>31.12.2019</i>	<i>Solde au</i> <i>31.12.2018</i>
Tôtal y compris	547	507
<input type="checkbox"/> Paiement aux services	547	507

13. Avances pour les services

‘000 AMD

	<i>Solde au</i> <i>31.12.2019</i>	<i>Solde au</i> <i>31.12.2018</i>
Tôtal y compris	7,003	6,346
<input type="checkbox"/> Frais de scolarité	7,003	6,346

14. Subventions concernant les revenus

‘000 AMD

	<i>Solde au</i> <i>31.12.2018</i>	<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>	<i>Solde au</i> <i>31.12.2019</i>
Tôtal	20,431	29,220	(47,873)	1,778

Les subventions concernant les revenus:

- 21,218 mille drams sont perçues de la fondation «SEPR Avenir»,
- 7,646 mille drams sont perçues de l'organisation «Rhône Arménie Formation Échanges»,
- le reste de la fondation «Fondation Arménienne pour le Développement Durable» et de la fondation «Partenariat Eurasia».

Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les recettes est de 16,270 mille drams.

Les diminutions concernant les revenus :

- 46,070 mille drams – comptabilisation de revenu,
- 1,803 mille drams- règlement de frais de scolarité.

15. Ventes

Pendant la période considérée la Fondation a organisé (offert) des études et des formations selon ses professions dans les sections suivantes «Coiffure», «Couture», «Cuisine», «Prothèse dentaire».

‘000 AMD

	<i>2019</i>			<i>2018</i>		
	<i>Recettes</i>	<i>Coût de</i> <i>revient de</i> <i>la vente de</i>	<i>Perte</i>	<i>Recettes</i>	<i>Coût de</i> <i>revient de</i> <i>la vente de</i>	<i>Perte</i>
Tôtal y compris	46,687	(94,673)	(47,986)	37,304	(74,328)	(37,024)
<input type="checkbox"/> Des prestations des services	46,687	(94,673)	(47,986)	37,237	(74,261)	(37,024)

16. Revenus des subventions

<i>'000 AMD</i>	2019	2018
Tôtal y compris	60,976	51,732
<input type="checkbox"/> subventions concernant les actifs	14,906	14,667
<input type="checkbox"/> subventions concernant les revenus	46,070	37,065

17. Autres dépenses

<i>'000 AMD</i>	2019	2018
Tôtal des autres dépenses (pertes) y compris	(791)	(668)
<input type="checkbox"/> Liquidation(vente) des immobilisations corporelles	(238)	(13)
<input type="checkbox"/> Elimination des créances	(88)	(171)
<input type="checkbox"/> Frais de services bancaires	(163)	(372)
<input type="checkbox"/> Autre	(302)	(112)

18. Impôt sur bénéfice

<i>'000 AMD</i>	2019	2018
<input type="checkbox"/> Montant de l'impôt comptabilisé comme bénéfice(perte)	(439)	(441)
y compris		
<input type="checkbox"/> Impôts courants	(510)	(450)
<input type="checkbox"/> Impôts différés	71	9

*'000 AMD***Combinaison numérale de la barème moyenne de l'impôt et de la barème appliquée**

	2019	2018
Barème appliquée de l'impôt	20%	20%
Produit avant impôt	(784)	1,301
Dépenses non diminuées/recettes non taxées	3,334	949
Produit imposable	2,550	2,250
Impôts courants	510	450
Barème moyenne de l'impôt	-	35%

Impôt différé

<i>'000 AMD</i>	<i>Coût de comptabilisation</i>	<i>Base d'impôt</i>	<i>Différence temporaire diminuée (soustraite) (-)</i> <i>Différence temporaire taxée (+)</i>
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme	1,756	-	(1,756)
Tôtal			(1,756)

Barème de l'impôt	20%
Impôts différés actifs	351

Dans la rubrique «Dettes pour les salaires et les avantages à court terme» la différence temporaire s'est créée à cause des absences cumulables rémunérées des salariés.

Il n'existe pas de différences temporaires diminuées (soustraites) et des diminutions des impôts non utilisés c'est pourquoi aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

19. La classification (analyse) des charges comptabilisées dans le bénéfice ou dans la perte selon leur nature

<i>'000 AMD</i>	Note	2019	2018
Résultat	15	46,687	37,304
Revenus des subventions	16	60,976	51,732
Autres revenus		226	50
Variation du solde matières		(11,978)	11,978
Matière première et matériaux utilisés		(5,711)	(8,688)
Salaires et autres avantages du personnel courte durée		(62,742)	(64,719)
Amortissements des IC		(12,375)	(12,734)
Amortissement des ANM		(2,294)	(1,919)
Autres dépenses et charges fonctionnelles		(13,394)	(12,273)
<i>Gain (perte) de l'activité de fonctionnement</i>		(605)	731
Gain (perte) des variations du taux de change		(179)	570
<i>Résultat avant impôt</i>		(784)	1,301
Impôt sur bénéfice		(439)	(441)
<i>Résultat net</i>		1,223	860

20. Instruments financiers

La Fondation est sujette de différents risques financiers pendant son activité : risque du marché (y compris le risque de change, risque de taux d'intérêt, autre risque de prix), risque de liquidité et risque de la dette. La Fondation n'applique pas d'outils dérivés pour couvrir les risques.

20.1 Risque du marché

Risque de change

Le risque de change est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou les flux de trésorerie futurs varient à cause des variations de taux de change.

La tendance au risque de change est liée avec les outils financiers, les actifs et les obligations exprimés en devise différente de la devise fonctionnelle.

A la date de clôture la Fondation n'a pas d'actifs ou d'obligations financiers exprimés en devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futures varient à cause des changements des taux d'intérêt dans le marché. A la date de clôture la Fondation n'a pas de prêt ni d'emprunt, n'a pas d'actifs ou d'obligations financières sujettes au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futurs varient à cause des changements des prix de marché (sauf le changement qui amène au risque de taux d'intérêt et au risque de change). La Direction estime qu'à la date de clôture il n'y a pas de différence significative entre la valeur juste des actifs et des obligations financières et de leur valeur comptable.

20.2. Risque de la dette

Le risque de la dette est quand la Fondation peut porter des pertes financières à cause de refus de remboursement des obligations par des étudiants ou d'autres partenaires.

Le risque de la dette apparait des soldes bancaires, des créances commerciales et d'autres créances. Les créances commerciales sont essentiellement des frais de scolarité.

La Fondation ne donne pas de Certificat de fin d'études dans le cas de non-paiement. La Fondation n'applique pas la pratique de demande judiciaire pour les frais de scolarité non-payé.

Il n'y avait pas de réserves pour les créances irrécouvrable pour les années courantes et précédentes. Mais il y avait des déductions des créances irrécouvrables 88 mille en 2019, 171 mille AMD en 2018.

20.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quand la Fondation a des difficultés concernant le remboursement des obligations financières. Ces dernières seront remboursées en accordant des moyens financiers ou d'autres actifs financiers.

La Fondation prépare des devis annuels des flux de trésorerie pour gérer le risque de liquidité. Dans les prévisions des flux de trésorerie il y a des subventions à recevoir des fondateurs et d'autres donations.

21. Cas conditionnel

21.1. Assurance

La Fondation n'a pas d'assurance contre l'interruption d'activité et des tierces parties pour les événements qui peuvent apparaitre à cause de dommage à la propriété ou à l'environnement étant lieu dans le territoire de la Fondation. Il y a le risque de perte ou de destructions de certains actifs. Cela peut influencer défavorablement sur l'activité de la Fondation et sur sa situation financière tant que la Fondation n'a pas d'assurance appropriée.

21.2. Garanties

La Fondation n'a donné ni(ou) reçu aucune garantie.

22. Informations relatives aux parties liées

La parite liée de la Fondation est l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges » dont le président, Lucas Manzanaras est le président du Conseil d'Administration de la Fondation. Durant la période considérée la Fondation a reçu des subventions de l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges » qui ont été présentées dans les notes 11 et 14 des présents rapports.

Le salaire annuel de l'équipe de gestion a été de 10,224 mille drams en 2019, et de 11,522 mille drams en 2018.

23. Événements ayant lieu après la période considérée

Des événements qui pouvaient avoir une influence considérable pour la période considérée, du 31 décembre 2019 jusqu'à la date de la validation, le 17 mars 2020 n'ont pas eu lieu.

24. Validation des états financiers

Les états financiers ont été signés pour la publication le 17 mars 2020 par la Directrice, G. Grigoryan et la comptable en chef, H. Tagvoryan.

Directrice

Gohar Grigoryan

Comptable en chef

Hripsime Tagvoryan

